

Le 22 octobre 2008

Action de campagne n°15

Quelques arguments pour convaincre vos collègues de voter CFE-CGC aux Prud'hommes

Les prud'hommes, c'est quoi ?

Les conseils de prud'hommes sont les seuls tribunaux compétents pour régler les litiges individuels liés au contrat de travail entre employeurs et salariés ou entre deux salariés, si ceux-ci sont liés au travail. Le conseil intervient à la demande du salarié ou de l'employeur et s'efforce de concilier les parties. Il ne juge que si la conciliation a échoué.

Voter aux prud'hommes, pourquoi ?

Le recours aux prud'hommes, ça n'arrive pas qu'aux autres!

Tout le monde peut un jour en avoir besoin : licenciement non fondé, retard dans le paiement du salaire, discrimination, harcèlement...

Les juges prud'hommes sont formés aux spécificités du droit du travail : ce sont des femmes et des hommes issus, comme vous, du monde du travail, employeurs, salariés, retraités ou demandeurs d'emploi qui exercent ou ont exercé leur métier dans tous les secteurs d'activités, aux fonctions les plus diverses. Ils connaissent les aléas de la vie professionnelle.

C'est gratuit : en cas de besoin, vous pouvez vous faire assister par un collègue, un ami, votre conjoint. Le recours à un avocat n'est pas forcément nécessaire.

Les prud'hommes, c'est la **vraie justice de proximité**.

Voter aux prud'hommes c'est être **mieux armé en cas de litige professionnel**.

Voter, c'est choisir ceux qui vont vous défendre, voter c'est **renforcer l'institution prud'homale**.

Voter CFE-CGC, pourquoi ?

Les juges CFE-CGC sont experts et compétents. La CFE-CGC est présente dans les entreprises pour défendre chaque jour les salariés et améliorer leurs conditions de travail : salaires, équilibre des temps de vie, égalité professionnelle, discrimination, stress, harcèlement... **ses juges connaissent les entreprises, les salariés et la réalité de leur quotidien**.

Voter CFE-CGC, le 3 décembre prochain, c'est faire le choix des femmes et des hommes qui vous défendront, c'est faire le choix d'un syndicat indépendant et responsable, c'est faire le choix du dialogue et de la conciliation, c'est faire le bon choix.

**A la CFE-CGC, nous savons vous écouter, nous saurons vous faire entendre.
Le 3 décembre, votez CFE-CGC**

ÉLECTIONS PRUD'HOMALES →
3 DÉCEMBRE 2008

